

# B2i

# Brevet Informatique et Internet

## École

## ATTESTATION

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

.....

élève de la classe de .....

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève



Fait le